



Risque encouru pour un vol à l'étalage

Par **janel**, le **24/12/2014** à **23:51**

Bonjour, voilà je me suis fais prendre à la sortie d'un magasin après avoir volé des objet pour la valeur de 21.90 euros.

Le vigile ma demandé de sortir ce que j'avais volé, ce que j'ai fait sans me faire prier (j'étais presque heureuse de m'être fait prendre).

J'ai 18 ans et c'est la première fois que je volais. Le vigile m'a pris ma carte d'identité a rempli un formulaire qu'il m'a fait signé par la suite pour prouver que je reconnaissais les faits.

J'ai ensuite payé les produits mais j'étais comme pétrifiée ce qui m'a totalement fait oublié de demander ce qui allait ce passer ensuite pour moi. Puisqu'ils n'ont pas appelé la police et il ne pas non plus parlé de porter plainte.

Je me demande alors ce qu'il va se passer pour moi. J'ai lu différent type de chose sur différents sites sans pouvoir savoir réellement ce qu'il va se passer.

Est-ce que mes parents recevront une lettre???

Ou-est-ce que je serai convoqué....

Mon casier judiciaire est-il toujours vierge???

Je ne trouve plus vraiment le sommeil a cause de ça, pouvez-vous m'aider svp